

VALORISER
PARTAGER

Val d'ille
Aubigné

TICKETS SPORTS

OCSPAC
Office Communautaire des Sports
du Pays d'Aubigné-Chevaigné

VACANCES ETE 2026

POUR LES 10-16 ANS

TRANSPORT ASSURE TOUS LES JOURS



CONTACT :



OCSPAC@GMAIL.COM



OCSPAC



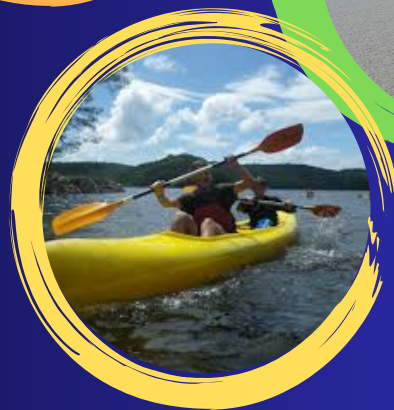
www.ocspac.com



OCSPAC PAYS D'AUBIGNE



06.01.36.16.55



biocoop
Pays d'Aubigné



SUPER U
Saint Aubin d'Aubigné



TICKETS SPORTS 10/16 ANS

Mode d'emploi

1/ Réservation uniquement par téléphone au **06 01 36 16 55** ou par mail **ocspac@gmail.com** du lundi au vendredi.

2/ Renvoyer le bulletin d'inscription avec le règlement à:
OCSPAC-BP 25054- 35250 Saint Aubin d'Aubigné

3/ Les inscriptions ne seront validées qu'après réception du paiement.

4/ Les horaires de ramassage en car seront disponibles dans toutes les mairies et sur le site de l'OCSPAC le vendredi matin au plus tard.

Clôture des inscriptions le Mercredi 24 Juin

Au delà cette date, nous n'assurons pas le transport si votre commune n'est pas desservie préalablement.



Tenue sportive obligatoire pour toutes les journées !

Fournir le pique nique du midi



Partie à découper et à retourner **obligatoirement** avec le règlement par chèque à l'ordre de l'OCSPAC.

Je soussigné(e) M./Mme commune de

Téléphone Tel en cas d'urgence

inscrit ma fille/mon fils date de naissance

aux activités suivantes:

Char à voile 06/07

Kayak / Course d'orientation 13/04

Baie du Mont Saint Michel 07/07

Accrobranche 15/07

Padel/badminton 08/07

Roller Blizz jeu de piste rennesl 16/07

Archery tag 09/07

Jeux en forêt 17/07

Escalade Mont Dol 10/07

Je verse la somme de € (Chèque établi à l'ordre de l'OCSPAC)

Signature :

Mail:.....

PROGRAMME JUILLET 2026



CHAR À VOILE (40 PLACES) - CHERRUEIX

Cherrueix: Jeux de plage matin et char à voile l'après-midi (Apporter des gants et prévoir un manteau)

18.50 €

06/07



BAIE DU MONT SAINT MICHEL (36 PLACES)

Sables mouvants, baignade, et avec un peu de chance pique nique en compagnie des phoques...

15.50 €

07/07



PADEL BADMINTON (24 PLACES)

Garden Rennes matin
Saint Aubin d'Aubigné l'après midi

15.50 €

08/07



ARCHERY TAG (32 PLACES) SENS DE BRETAGNE

Défis de précisions le matin
Matches à thèmes l'après midi

15.50 €

09/07



ESCALADE MONT DOL (24 PLACES)

Mont Dol toute la journée
Escalade sur voies et grands jeux

18.50 €

10/07



KAYAK/COURSE D'ORIENTATION (24 PLACES)

Base de Haute Vilaine Vitré
Amener un change/Chaussure fermées obligatoires et
Fournir le test pass nautique ou 25m avec immersion

18.50 €

13/07



ACCROBRANCHE (48 PLACES) RENNES

Parc des Gayeulles toute la journée

18.50 €

15/07



ROLLER AU BLIZZ ET JEU DE PISTE STREET ART RENNES (24 PLACES)

Rollers au Blizz le matin et découverte du street art Rennes AM

13.20 €

16/07



JEUX EN FÔRET ROCHERS DES BLAIREAUX (24 PLACES)

Fôret de Gahard toute la journée
• Passage sous les rochers et grimpe version bloc et grands jeux

10.50 €

17/07

REGLEMENT DES TICKETS SPORTS

Le présent règlement a pour but de fixer les règles d'utilisation des tickets sport et animations diverses de l'Office Communautaire des Sports du Pays d'Aubigné et de Chevaigné ainsi que les règles de comportement au sein des différentes activités.

Tout participant aux « tickets sport » et autres animations reçoit un exemplaire de ce règlement intérieur qu'il s'engage à respecter du fait de son inscription ou de toute relation contractuelle.

Inscriptions

Les inscriptions doivent être réalisées au moins 48 heures avant le début de l'activité souhaitée.

L'inscription est réputée acquise lorsque le règlement a été réceptionné au siège de l'OCSPAC.

Les absences donneront lieu à un remboursement **uniquement sur présentation d'un certificat médical.**

L'OCSPAC se réserve le droit d'annuler ou de modifier les activités en cas d'événement exceptionnel.

Transport

Le transport des inscrits est assuré par un car selon un trajet et des horaires affichés dans les mairies.

En cas d'inscription tardive ou hors délais, le transport est la charge des parents.

Prise en charge et absence

L'enfant est sous la responsabilité des animateurs à compter du ramassage sur son lieu de départ et jusqu'à son retour sur ce même lieu. En conséquence, aucune sortie libre n'est possible pendant l'activité.

Toute absence injustifiée, disparition ou fugue reconnue sera signalée à la gendarmerie ou aux forces de police dans l'heure qui suit son constat.

Droit à l'image

Sauf avis contraire de votre part, les enfants sont susceptibles d'être photographiés, à but non commercial, dans le cadre des animations.

Discipline et sanctions

Une tenue décente et adaptée (tenue de sport), un langage et un comportement correct sont exigés en toutes circonstances. Le tabac, l'alcool, les drogues sont strictement interdits.

Les dégradations des matériels ou équipements mis à disposition seront facturées aux responsables légaux.

En cas de non respect du règlement, l'OCSPAC pourra appliquer des sanctions d'exclusion temporaire ou définitive et engager des poursuites si nécessaire.

Responsabilité, assurances et autorisations

L'inscription et le paiement de l'activité impliquent de fait pour le responsable légal pendant toute la durée de l'activité :

Le transfert de l'autorité et de la responsabilité à l'animateur.

La souscription d'une assurance responsabilité civile (habitation, scolaire...).

L'aptitude physique et médicale de l'enfant pour l'activité concernée.

La délégation à l'animateur de prendre toute mesure conservatoire ou d'urgence y compris hospitalisation dans l'intérêt de l'enfant.

Activités nautiques

Lorsque vous inscrivez votre enfant à une activité nautique (piscine, voile, canoé...), vous reconnaissez implicitement que votre enfant **sait nager** et donc apte à la pratique de l'animation choisie